# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUIN 1891. — 64me Année



## L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux: 73 rue de Chartres.**

**Dufour & Bonnet,** Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
MERCREDI, 10 JUIN 1891.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.


**VENTES DE CE JOUR.**

Par le Shérif, à son entrepôt rue Ste-Anne, près Chartres; un grand assortiment d'argenterie.

Par le Marshal des Etats-Unis, sur les lieux No 14 rue Magasine, tout le fonds d'un magasin de chapeaux.

## L'industrie sucrière et les Attakapas.

Nous ne connaissons qu'un reproche que l'on ait jamais adressé à l'industrie sucrière louisianaise; nous ne connaissons qu'un danger qu'elle ait jamais couru, et qu'elle puisse jamais courir: tous les deux proviennent de ce fait, que sa production est trop limitée, qu'elle ne fabrique, à peine, que la dixième ou onzième partie de la consommation générale. Depuis la guerre, principalement, on la guette; on calcule ce qu'elle a fait de progrès, depuis lors; quelles améliorations elle a pu apporter dans ses procédés de manufacture, et, surtout de quelle quantité elle a augmenté sa production annuelle.

Tout récemment, elle a failli périr; sa perte était à peu près résolue. Le salut lui est venu de ses ennemis, qui nous semblent avoir, à leur point de vue, fait un mauvais calcul. En donnant l'entrée libre aux sucres bruts étrangers, ils lui ont, comme fiche de consolation, et pour n'avoir pas l'air de l'étrangler brutalement, accordé une prime de 2 cents par livre. C'est, précisément, ce qui a relevé le courage de nos planteurs, qui se sont mis à l'œuvre avec plus d'activité que jamais.

Il ne faudrait pourtant pas nous illusionner à cet égard. Derrière cette condescendance, qui est plus apparente que réelle, il se cache un piège, sur lequel nous aurions grand tort de fermer les yeux. Cette prime ne durera pas éternellement; arrivera-t-elle même au terme de quatorze ans, qui lui est assigné par la loi? Nous avons de bonnes raisons d'en douter. On a, tout simplement, livré à l'industrie sucrière une dernière planche de salut; on lui a jeté la perche, afin de l'empêcher de se noyer; c'est à elle de ne pas laisser perdre l'occasion. Si elle suit les mêmes errements qu'autrefois; si elle n'améliore pas et, surtout, si elle n'augmente pas, considérablement, sa production, soyons sûrs qu'on l'abandonnera à son sort. La prime disparaîtra, mais l'entrée en franchise restera; c'en sera fait d'une industrie destinée, peut-être, à faire la fortune du pays, à lui épargner, chaque année, une dépense de près de cent millions de dollars.

Il n'y a donc pas une minute à perdre. Un grand devoir se dresse devant nous: nous avons à développer, dans notre Etat et hors de notre Etat, la culture de la canne, ainsi que la fabrication du sucre—et, ce que nous sommes obligés de faire, nous le pouvons; nous en avons tous les moyens sous la main, et nous possédons autant de terres qu'il nous en faut, pour réaliser notre dessein, pour conduire à bien l'entreprise.

On reste étonné, quand on parcourt du regard les campagnes de la Louisiane basse et centrale; quand on en étudie les ressources—de voir de vastes régions qui semblent avoir été créées, tout exprès, pour la culture de la canne, rester incultes, ou consacrées à d'autres productions de hasard, qui la laissent dans la gêne, dans un état voisin de la misère.

Il y a, spécialement, toute une contrée dont nous nous occupons trop peu, et qui peut nous être d'un immense secours dans l'œuvre de rédemption que nous poursuivons. Nous voulons parler de la vaste région des Attakapas, autrefois, si riche, si renommée; aujourd'hui, pauvre, délaissée. Par malheur, la guerre est venue, qui l'a ruinée, et depuis lors elle n'a jamais pu se relever, ni retrouver sa splendeur passée.

Il y a là, pourtant, le long des bayous Bœuf, Big Cane, Cocodry; il y a dans les paroisse St-Landry, Avoyelles et Rapides, de vastes espaces de 76 milles carrés, où l'on ne trouve, autour de soi, que des terres à sucre de premier ordre. La canne y vient merveilleusement, autant, sinon plus riche en matière saccharine que celles de la paroisse Ste-Marie, la plus célèbre de nos régions sucrières. Là où l'on fait, à peine, à l'heure qu'il est, 5,000,000 de livres de sucre, on en pourrait produire 50,000,000. On porte à 11,000,000 de livres, le rendement total de cette région, que la nature a faite si opulente. Il pourrait aisément, s'élever à 300,000,000 de livres.

Notons que ces calculs sont basés sur les anciennes méthodes de culture, et sur les procédés surannés de fabrication. Quels seraient donc les résultats avec les ressources que nous fournissent, aujourd'hui, la science agronomique et l'économie rurale? Quels seraient-ils, avec les nouveaux perfectionnements des machines, les usines centrales et les batteries de diffusion?

Une Revue agricole, dont on ne saurait assez faire l'éloge et qui contient, à chaque numéro, de si précieuses correspondances — le *Louisiana Planter* — demandait, dans son dernier numéro, que l'Association des Planteurs de la Louisiane envoyât, dans cette contrée, un comité pour en étudier les besoins et les ressources. L'idée est très juste; elle peut être féconde en bienfaisantes conséquences. Que ne vient-on au secours des Attakapas, appauvris, à moitié stérilisés, et désireux de se relever de leurs ruines? Ce serait une œuvre noble et utile.

Nous avons assisté—il y a bien longtemps de cela—dans un autre pays, en France, à la transformation en une contrée fertile, d'un désert qui semblait avoir été frappé d'une éternelle stérilité: la Sologne, conquise à la culture, sous le second empire. Le travail était difficile. Le sol ingrat n'y avait jamais produit que des ronces, des bruyères et quelques arbres rachitiques. Il n'en est pas de même des Attakapas, qui sont d'une richesse exceptionnelle, auxquels il ne manque, pour retrouver leur prospérité première, qu'un aide financier du dehors. Que ne faisons-nous pas, pour les Attakapas, ce, qu'en France, on a fait pour la Sologne?

**Southern Pacific Company.**—Cette compagnie de chemin de fer, atlantic system, annonce qu'à partir du 14 juin prochain, les départs et les arrivées de ses trains-express de San Antonio et de la Californie auront lieu régulièrement. Celui de San Antonio partira à 3 heures A. M. et arrivera à 7 heures 50 P. M. Celui de la Californie partira à 4 heures 50 P. M. et arrivera à 7 heures 30.

Comme on le sait la gare du chemin de fer est sur la levée en face de la rue Esplanade.


An Attractive Combined **POCKET ALMANAC** and **MEMORANDUM BOOK** advertising **BROWN'S IRON BITTERS** the best Tonic, given away at Drug and general stores. Apply at once.


**Pensée d'un type:**
"Ce sont les plus mauvais caractères qui font la plus mauvaise impression."

## LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 6 juin:

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION:

La sécheresse dure toujours; par conséquent, la perspective n'est pas encourageante. Lundi, l'état de l'atmosphère nous avait fait espérer un peu de pluie, mais pas une goutte d'eau n'est tombée. Le temps est devenu très chaud, et le vent a cessé de tourner, chaque soir, vers le nord. Tout cela annonce une pluie prochaine.

Les souches ont toujours bon aspect, mais le plant—particulièrement, celui d'automne, est bien languissant.

Les planteurs ont, à tout hasard, semé des pois, dans les circonstances les plus défavorables. S'il ne pleut pas avant une semaine, cet ensemencement sera perdu.

Les pâturages sont devenus arides et les légumes souffrent de l'absence d'eau.

Lundi, il y a eu quelques ondées sur plusieurs des habitations.

Sur Miles, rive gauche, au-dessous de Donaldsonville, on travaille toujours à briser les mottes de terre; avec un pareil temps, c'est une opération à peu près inutile. On est obligé de labourer à quatre mulets, tant le sol est dur.

Il n'y a pas de mauvaises herbes pour occuper les travailleurs à la houe; cependant, on les y voit partout. Rien que pour désagréger la terre, ainsi que pour donner de l'ouvrage aux laboureurs et leur faire gagner leur pain de chaque jour. Il est vrai qu'ils n'ont pas l'air de s'en soucier beaucoup. Maintenant, chaque samedi soir devient l'occasion d'une fête où les noirs dissipent, en une nuit, le fruit du labeur de la semaine. Il faut que le shérif s'en mêle, de temps en temps, pour réprimer ces abus.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE:

Pas de pluie depuis la semaine dernière. Il y a eu une bonne ondée, hier, dans la paroisse voisine—West Bâton Rouge. Nous espérons que ce sera, bientôt, notre tour. Tout annonce, en effet, une pluie prochaine. Un planteur nous affirmait, même, que ce serait pour aujourd'hui. Si le fait se produit, nous tâcherons de savoir sur quoi il basait ses pronostics et nous en donnerons communication à nos lecteurs. Tout le monde est au travail, cette semaine, retournant le sol, pour donner un peu d'humidité à la canne et au maïs, qui sont en assez bon état malgré cette effroyable sécheresse. La plupart attendent la pluie pour sarcler leur maïs et semer leurs pois. S'il ne tombe pas d'eau, les fèves d'engrais se vendront un prix fou, l'automne prochain. Les bois sont secs, et beaucoup en ont profité pour s'en approvisionner et le fendre.

Un grand nombre de planteurs, de tous les points de la paroisse, étaient, ici, cette semaine, pour rédiger leurs demandes relativement à la prime. Nous les avons entendus tous proférer la même plainte: "trop de sécheresse." Néanmoins, ils ne perdent pas l'espoir; ils comptent beaucoup sur les souches, qui promettent un rendement splendide, tous aussi ont foi dans la prime, mais ils craignent que celle-ci ne dure qu'une ou deux saisons. Jusqu'ici, on n'a éprouvé aucune difficulté à se procurer les cautionnements requis.

Les contribuables de la rive est ont eu un meeting, dimanche dernier, afin de protester contre la façon dont le Bureau des levées Pontchartrain et les ingénieurs ont tracé les nouvelles levées. Il semble que l'on ait sacrifié une trop grande quantité de terres fertiles, là même où il ne s'est produit aucune excavation, où l'on n'aura besoin d'aucun travail, avant trente et quarante ans.

La banque de Plaquemine a ouvert ses portes, lundi dernier, avec un capital payé de $50,000. Les dépôts se sont montés, le 1er juin, à plus de $18,000; le second jour, à plus de $22,000, et ils continuent encore. On voit que cette institution débute sous les plus heureux auspices. Elle sera un grand bienfait pour nos planteurs. Notre localité aura le bénéfice des escomptes, dont jouissait, jusque là, la Nouvelle Orléans. Le président de la banque est Mr J. M. Williams, de l'association Roth et Williams.

Le samedi, 27 juin, aura lieu la vente de l'habitation Milly, de Mme veuve Paulin Dupuis, qui vient de mourir.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE:

La sécheresse, qui dure depuis deux mois, continue à sévir. Nous avons eu, de temps en temps, de petites ondées insignifiantes, mais il n'a réellement pas plu depuis le 15 mars. Il en résulte que les citernes sont vides, que les puits ont dû être creusés plus profondément, que les pâturages deviennent rares, et que l'on commence à ne plus pouvoir abreuver le bétail.

Il semble être, maintenant, trop tard, pour sauver la plus grande partie du maïs, et, à moins que nous ayons, bientôt, de très abondantes pluies, nous perdrons un bon quart de notre coton. La semence n'en a pu, jusqu'ici, germer; il ne mûrira pas à temps, pour pouvoir faire la cueillette de la filasse. Le coton semé en premier lieu, a un peu souffert, mais il n'est pas endommagé. Quand le coton lève avant l'arrivée de la sécheresse, il rend toujours bien. Il a l'avantage d'avoir une racine profonde, qui trouve, dans la terre, de l'humidité, même quand la sécheresse persiste à la surface. Il n'en est pas de même du maïs, dont la racine reste à la surface; aussi, est-il très sensible à la sécheresse.

En bien des endroits, la semence de cannes, qui était, dès le commencement, mauvaise, continue à souffrir de la rouille sèche; la tige dépérit. Bien des cultivateurs ont jeté, dans leurs sillons, une semence endommagée, espérant qu'elle lèverait et donnerait une bonne tige; ils ont été désappointés. Cependant, sur quelques habitations, telles que Austerliz, à M. A. Rougon, et Point Prospect, à M. O. Joffrion, le plant et les souches sont superbes. Ces messieurs sont certains de faire, au moins, une bonne moyenne.

Ici, comme ailleurs, tout le monde s'occupe des démarches à faire pour obtenir la prime.

Les entrepreneurs de levées profitent du beau temps, pour les exhausser; leurs travaux sont solides et, jusqu'ici, je n'ai pas entendu une seule plainte relativement aux levées elles-mêmes. Seulement, les planteurs qui sont à une distance de cinq à quinze arpents des rives du fleuve, ont jeté la discorde parmi les propriétaires riverains proprement dits, dont plusieurs ont été forcés d'abandonner la meilleure partie de leurs propriétés. C'est une injustice, et l'on devrait indemniser ceux qui, pour le bien public, se trouvent ainsi expropriés. Toute expropriation, pour cause d'utilité publique, doit être l'objet d'une indemnité.

—LETTRE DE LA PAROISSE EAST BATON ROUGE:

Pas de progrès appréciable dans les récoltes. Il a fait assez froid, pendant les nuits de la semaine passée, pour engager à faire du feu dans les cheminées.

Pas encore de pluie. Le vieux maïs est ruiné; quelques planteurs essaieront de le semer de nouveau, si la pluie survient. Le maïs nouveau vient bien; il est vert, et grandit rapidement.

Les souches se comportent bien; elles sont vigoureuses, bien qu'il n'y ait aucune des conditions qui doivent les tenir en pleine vitalité. Le plant de cannes est en bon état là où il a été convenablement cultivé; il a les trois-quarts d'une bonne grandeur ordinaire. Les fermiers labourent et font marcher, sans cesse, la houe; c'est la seule chose qui conserve à la canne sa verdeur. Quant aux mauvaises herbes, elles sont mortes.

Sur Bolognia, M. James a des terres hautes et un sol d'alluvion. Ses terres hautes dit-il sont en meilleur état que les autres. Il y a, dans les terres basses, des mottes de terre d'une dureté effrayante. Quelques planteurs ont, pourtant, réussi à les pulvériser, notamment, M. A. Womack, gérant de la propriété Ben Hua, à M. J.D. Houston. Il a irrigué tout le champ qui fait face au fleuve, il y a trois semaines. Il y a, là, les plus belles cannes qu'on puisse voir.

Sur la propriété Gardère, il y a des cannes qui n'ont pas levé; elles appartiennent à un tenancier. Celles de M. Gardère sont en bon état.

Sur Woodstock, à MM. Walker, les souches poussent bien. Le plant a atteint les trois quarts d'une bonne grandeur. Les mauvaises herbes ne paraissent pas dans les champs. Nos planteurs riziers se plaignent, comme à l'ordinaire, du fleuve; il leur faut faire usage de leurs pompes. Il y a une foule de dalles qui sont desséchées depuis plus d'une semaine.

M. J. O. Lopez a une belle récolte.

Sur Laurel, M. Joffrion a des champs pleins de verdeur et d'activité, il y cultivait, auparavant, le riz. Il n'a pas encore fait usage de ses pompes.

La récolte de M. D. H. Shannon est en retard, mais M. S. a un habile directeur de travaux qui lui donnera une bonne récolte, s'il est possible d'en faire une. Il n'y a pas de dalles sur la propriété, mais on a irrigué, au moyen de syphons. On regarde les tuyaux en fer, tant prônés par la législature, comme plus dangereux que les anciennes dalles.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Pas de pluie depuis le 26 mars. La situation est inquiétante.

Les planteurs se plaignent de ce que le plant des cannes et le maïs sont endommagés par la sécheresse.

Les bestiaux que l'on a enlevés des districts inondés, commencent à mourir de faim.

L'eau, dans le bayou Lafourche, baisse si rapidement, que les anciens habitants en sont surpris, et que la navigation sera bientôt interrompue.

Le Sénateur White va semer en riz ses terres inondées, aussitôt que les eaux se seront retirées.

M. Tetreau, dont les terres touchent à l'habitation White, y a semé du riz.

L'eau commence à devenir une rareté, ici, pour les besoins des ménages. La majorité de la population est obligée de recourir au bayou Lafourche ou aux puits. Les marécages sont plus bas que jamais.

—Les pêches tombent des arbres. Les travaux se poursuivent toujours, sur les habitations. La canne y est en bon état, prête à recevoir la pluie. Elle a été bien labourée, et presqu'aussi soignée qu'un jardin.

Les réparations et les améliorations, pour la récolte prochaine, marchent bon train, et l'on compte sur une énorme récolte.


On peut, en toute sûreté, donner aux enfants les Pilules d'Ayer, elles sont agréables au goût. C'est le meilleur cathartique connu.


UN SIMULATEUR.—La cour d'assises du Nord, France, a condamné à vingt années de travaux forcés et à la relégation, un nommé Clovis Hellebois, âgé de quarante-trois ans, né à Calonne-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), inculpé de vols avec escalade et effraction dans les églises de Faumont et de Santes-Danglés et d'escroquerie au préjudice d'un cabaretier de Béthune.

Cet individu, qui, au début, se faisait passer pour un sieur Louis Lecomte, marchand de chevaux à Bordeaux, fut arrêté vers la fin du mois de septembre dernier à Faumont. Interrogé, il répondit et fit même des aveux au juge d'instruction; mais, lorsqu'on eut découvert les autres vols, il cessa brusquement de parler, et il fut impossible de lui arracher une parole de plus. Il commença à simuler la folie.

Lorsque son affaire fut appelée devant les assises, au mois de février, son défenseur demanda et obtint le renvoi à une autre session pour permettre aux médecins aliénistes d'examiner l'accusé.

Après plusieurs mois de séjour à l'asile des aliénés d'Armentières, Hellebois a comparu à nouveau devant la cour d'assises. Son attitude à l'audience est des plus bizarres: tantôt il regarde fixement le sol, tantôt un point de la salle ou une personne sans avoir l'air de les voir. Les objets brillants, les boutons de tunique des gendarmes, semblent attirer son attention. Tout à coup, il se lève, se rassied et se balance comme un ours dans sa cage; puis il s'enroule les mains dans sa blouse, se les frotte vivement ou secoue son bras droit. Mais il ne s'occupe pas plus de la cour, des jurés et de tout ce qui se passe autour de lui que si l'affaire ne le concernait pas.

Ajoutons qu'il a les yeux hagards, la figure hébétée et que ses cheveux et sa barbe, longs et mal entretenus, lui donnent une physionomie spéciale.

Depuis des mois, Hellebois joue cette comédie et refuse de parler.

Deux intéressantes dépositions sont entendues: celle du docteur Taquet, directeur de l'asile d'aliénés d'Armentières, et celle du docteur Sockeel, médecin de la prison de Douai, qui ont examiné longuement l'inculpé.

Le docteur Taquet passe en revue tous les genres de folie applicables à Hellebois, et procédant par voie d'élimination, en arrive à affirmer que l'accusé est absolument responsable, qu'il n'est qu'un simulateur, et un simulateur forçant la note. C'est également la conviction du docteur Sockeel, qui, au point de vue de cette simulation, raconte un fait caractéristique:

Quelque temps après que l'accusé (qui parlait et répondait très bien au début de l'instruction) se fût enfermé dans un mutisme absolu, le docteur Sockeel, accompagné d'un gardien, entra dans la cellule occupée par Hellebois et demanda au gardien, devant le soi-disant fou, si celui-ci mangeait proprement et ne répandait pas ses aliments sur lui ou sur le sol. Le gardien répondit qu'il mangeait comme tout le monde. Mais Hellebois, qui avait entendu et compris la réflexion du médecin, modifia aussitôt son rôle et, dès le repas suivant, il se mit à répandre sur lui ses aliments et se verser la soupe dans le cou.

Après le réquisitoire du substitut Lanio, demandant une peine sévère pour ce simulateur, qui a été condamné à de nombreuses reprises et a déjà subi une peine de dix années de réclusion pour vols, et malgré les efforts du défenseur qui plaidait l'irresponsabilité, le jury a rapporté une réponse affirmative sur toutes les questions sans accorder de circonstances atténuantes.

Hellebois a été reconduit en prison avoir paru entendre sa condamnation à vingt ans de travaux forcés, et sans qui son attitude se fût modifiée.

DRAME AFFREUX. UN VIEILLARD ASSASSIN.—Le 22 mai au matin, à Dorignies, faubourg de Douai, France, le nommé Renaud, âgé de soixante-dix ans, s'armant d'un long et large couteau de boucher qu'il était allé chercher la veille chez sa fille, charcutière, s'avança vers le lit de sa femme, âgée de soixante-treize ans, et saisit celle-ci à la gorge.

La femme réveillée en sursaut, se débattit, mais Renaud lui porta un premier coup de couteau au côté droit, l'arme perfora le foie et sortit de l'autre côté. Un second coup fut porté par l'assassin, au ventre, l'intestin a été perforé également.

La malheureuse femme eut, cependant, la force de se jeter en bas du lit et de crier au nommé Benet, couché dans une chambre contiguë: "Vite! enfoncez la porte!"

Benet accourut, enfonça la porte et trouva Renaud tenant encore en main le couteau ensanglanté. Il le désarma et appela au secours. Les voisins arrivèrent et on prodigua les soins à la victime.

Pendant ce temps, le mari montait dans le grenier et se pendait, mais comme on le surveillait, on put arriver à temps pour couper la corde. Il est hors de danger et a été arrêté.

L'assassin donne comme mobile de son crime la vie insupportable que lui faisait, depuis très longtemps, sa femme, en l'accusant d'avoir des relations avec sa propre fille. Confronté avec sa victime, il a témoigné du regret de ce qu'il avait fait.

La victime est dans un état excessivement grave.

BELGIQUE.—LE CALME APRÈS L'AGITATION OUVRIÈRE.—Nous lisons, dans la *Liberté* du 26 mai:

"Le calme subit qui a succédé, en Belgique, à l'agitation ouvrière, se maintient, malgré les efforts des révolutionnaires désappointés, qui ont vu s'effondrer en un instant, comme un château de cartes, l'édifice qu'ils avaient si laborieusement construit. Le travail reprend partout, l'association dite des Chevaliers du Travail vient de décréter la continuation de la grève, mais son appel ne paraît pas avoir d'écho. S'il a suffi d'un vote de la section centrale pour rendre la tranquillité au pays, il est à regretter qu'elle ne l'est pas émis plus tôt. Du reste, il faut se contenter de peu pour se déclarer satisfait du résultat obtenu, car on sait que la section centrale a simplement conclu à la revision, non pas avec le suffrage universel, mais avec l'adjonction de certains impôts d'ordre inférieur."

LE VITRIOL.—Dernièrement, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Paris, une jeune femme d'une trentaine d'années, mère de sept enfants, prévenue d'avoir jeté un bol de vitriol à la figure d'une rivale. Son mari, M. Ledreux, ancien professeur au collège de Saint Flour, auquel son inconduite avait fait perdre sa place, exploitait à Paris, depuis quelque temps, un petit café, lorsqu'il disparut un beau jour, laissant sa famille dans une profonde misère. Mme Ledreux soupçonnait une de ses amies, jeune et jolie lingère, d'être la cause principale de cette désertion. Elle fit une enquête et ne tarda pas à se convaincre que la lingère recevait quotidiennement le volage. Aussitôt sa résolution fut prise.

Sous prétexte d'aller demander un service à son amie, elle pénétrait, le 4 avril dernier, dans son appartement et lui lançait à la tête une tasse de vitriol, tandis que M. Ledreux se sauvait à toutes jambes.

Après une émouvante plaidoirie de Me Leredu, l'abandonnée n'a été condamnée qu'à six mois d'emprisonnement; en outre, le tribunal l'a fait bénéficier de la nouvelle loi Berenger; elle n'aura donc pas à subir sa peine, à moins qu'une nouvelle faute ne l'amène devant la justice dans un délai de cinq années.

ESPAGNE.—LE TRAVAIL DU DIMANCHE.—LES TRAITÉS DE COMMERCE.—L'EXTENSION DES PRIVILÈGES DE LA BANQUE D'ESPAGNE.—Dépêche particulière du *Temps*:

Madrid, 27 mai, 10 h. 45.

Dans la commission du Sénat chargée de se prononcer sur le projet de loi réglementant le travail du dimanche, le gouvernement a accepté les amendements proposés par les évêques pour donner un caractère plus religieux à la législation relative aux questions sociales.

L'assemblée des chambres de commerce a unanimement adopté des conclusions favorable au renouvellement des traités de commerce et aussi à leur extension à toutes les colonies. Elle a condamné le projet d'extension des privilèges de la Banque d'Espagne, même sous la nouvelle forme proposée par le gouvernement.

Les oppositions libérales et républicaines ont présenté des amendements à tous les articles du projet que MM. Moret, Puigcerver, Eguilior, Carnajal et Pedregral défendront.

Un collégien, arrivé en retard à Condorcet ce matin, par suite de la grève du personnel des omnibus, a esquivé la consigne par une réplique adroite: *Non licet omnibus!...* a-t-il dit au professeur.

LESTRADE.—Décédé, hier soir, à 6 1/2 heures, GABRIEL LESTRADE, âgé de 15 ans et 9 mois, natif de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances des familles Lestrade, Dubuc, Lamourans et André Maillhes sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la rue Franklin, No 99, près Perdido, où le corps est exposé.

De la part de sa mère, veuve Lestrade.

**Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.**—Décédé hier, à 6 1/2 heures P. M., le Secrétaire GABRIEL LESTRADE, âgé de 15 ans, natif de la Nouvelle-Orléans, Louisiane. La Société se réunira aujourd'hui, à 4 heures P. M. avec insignes à la salle de la Société, pour assister en corps à ses funérailles.

Par ordre du Président, P. ESTEBEN.
G. PEREZ, Secrétaire.

N. B.—La présence des membres actifs est obligatoire aux enterrements. 10 juin—1f

IBELE.—Décédé, mardi, 9 juin 1891, à 4:30 P. M., JOS. F. IBELE, à l'âge de 34 ans et un mois, natif de cette ville. Les amis et connaissances de la famille ainsi que la Eagle Fire Co. No 7, Pelican Ben. Association, M'nerva Lodge No 58 K. of P., Fourth Ward Social Club, Crescent Democratic, Turn Vereín of N. O. et la Teutonia Lodge No 61 K. of P. sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui 10 juin, à 4:30 P. M., de sa dernière résidence No 226 rue St-Louis, entre Marais et Villere.

**Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.**

Les officiers et membres sont requis de se réunir avec Badge à leur salle, No 51 rue Bienville, aujourd'hui mercredi, 10 juin 1891, à 4 heures de l'après-midi pour assister aux funérailles de leur frère décédé, JOSEPH F. IBELE, âgé de 34 ans natif de la Louisiane.

Par ordre de A. L. TISSOT, Président.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
10juin—1f


**TO-KALON! TO-KALON!**

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

**PAUL N. VERNEUILLE,** SEUL AGENT, 129 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—6 m

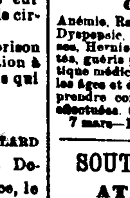

**VER SOLITAIRE**

Cure absolument garantie. Traitement: environ 2 heures, sans jeûne ni trouble.

**Dr DAVID,** 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite.

**Cures sans médecines.**

Anémie, Rachitisme, Constipation, Hémorroïdes, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies nerveuses, Hernies, Paralysie, Rhumatisme, Difformités, guéris par un nouveau système de Gymnastique médicale et de massage, applicable à tous les âges et dont le Dr David est l'auteur. Venez prendre connaissance des certificats des cures effectuées. Consultation gratuite.

7 mars—1 an


**SOUTHERN PACIFIC CO., ATLANTIC SYSTEM.**

**Important Changement d'Heure de Service.**

A partir de DIMANCHE, 14 Juin 1891, le service suivant a été arrêté et sera mis à exécution sur toutes les lignes du Southern Pacific Company, savoir:

Partiront de la Nouvelle Orléans:
L'Express de San Antonio, à 3:00 A. M.
L'Express de la Californie, à 4:50 P. M.
Arriveront à la Nouvelle-Orléans:
L'Express de la Californie, à 7:30 A. M.
L'Express de San Antonio, à 7:50 P. M.

Gare du chemin de fer à l'embarcadaire du Ferry de Morgan, au pied de la rue Esplanade.

W. C. WATSON, General Passenger and Ticket Agent.
10 juin—au 14 inclu

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1891.

Les créanciers de J. B. SOLARI sont par le présent avis requis de présenter leurs réclamations aux soussignés 27 et 29 rue Royale, entre 2 heures P. M. à 4 P. M.

A. SOCOLA, JOS. SOLARI, Exécuteurs testamentaires.
9 juin—10f

**Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.**—Avis.—MM. les sociétaires sont prévenus que dans sa séance du 2 juin dernier, le Conseil d'Administration a nommé comme entrepreneurs des Pompes Funèbres de la Société, MM. GUILLAUME MOTHE, 78 rue St-Louis, et FRANÇOIS DUFRECHE, 57 et 59 Champs-Elysées. Par ordre du Conseil, Le Président, J. BAYLE. A. LEFRANCOIS, Secrétaire.
7 juin—3t—dim mar mer

**Société Française du 14 Juillet.**

**AVIS AU PUBLIC.**

La vente des privilèges, Bars, Restaurants, Jeux, etc., pour la Fête Nationale Française du 14 Juillet 1891, aura lieu par le ministère de M. S. Derbès, le 21 juin courant, à 2 heures précises de l'après-midi aux Fair Grounds.

Le Secrétaire Comptable, S. LÉONARD.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au quartier général de la société, 93 rue Royale.
7 juin—7 14 21

**NEW ORLEANS Co-operative Banking Association, 42 & 44 RUE CHARTRES,**

Ont commencé les affaires à partir d'aujourd'hui, 1er juin 1891.

P. M. SCHNEIDAU, Président.
F. MULLER, Caissier. 4 juin—


## Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans **l'impureté du Sang,** une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. **La Salsepareille d'Ayer** agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

**Furoncles et les Boutons**

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule,** est la cause fertile d'innombrables maux, la **Consomption** étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

**Ayer's Sarsaparilla,**

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

**Mme Vve U. Rambaud**

Ayant loué l'Arcade House à Biloxi, Mississipi, pour tenir une pension privée, prévient ses amis et le public en général, qu'elle a fait l'ouverture le 17 mai 1891. On y trouvera en tout temps une bonne table et tout le confort désirable. 12 mai—2m

**Pilules contre-stimulantes de RASORI.**

**Le célèbre remède italien.**

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc. et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

**Prix: 50c. le flacon.**

**BOGEL DRUG-CO., Limited**

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans. Seuls agents aux Etats-Unis.
14 janv—

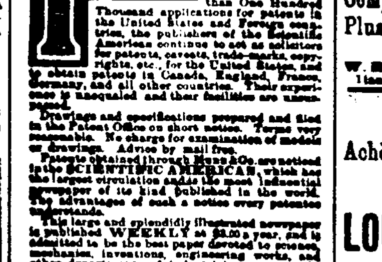


After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.


**LEÇONS DE FRANÇAIS.**

PAR EMILE SERRES,

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex-rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mangé, sollicite des tenues de livres ou des comptabilités, soit en Anglais soit en Français. Ecrire 129 Hospital street.
30 oct—


**BASILE BARES**

**FACTEUR DE PIANOS,**

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

**PIANOS GAVEAU, DE PARIS**

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.


**Avis spécial.**

**RED RIVER AND COAST LINE.**

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1891.

L'attention des actionnaires de la "Red River and Coast Line" est appelée sur la résolution suivante votée par le Conseil de Direction, à sa séance régulière, lundi, 11 mai 1891.—"Résolu qu'un meeting des actionnaires de cette Compagnie soit convoqué au bureau de la dite Compagnie, LUNDI, 15 juin 1891, à midi, pour délibérer sur les articles sept et huit de notre charte, et que cet ordre soit dûment publié".

GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.
13mai—5fen 30j

Avis de receveur.—F. G. Gasquet vs. Crescent City Brewing Company, No 11,797, Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.—Les actionnaires de la Crescent City Brewing Company seront payés 30 pour cent sur demande, avec certificats d'action à E. R. Hunt, Esq., greffier de la Cour de Circuit des Etats-Unis. 17 mai—1 mois

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil du District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

B. Leopold vs E. Frank.—No 32,396.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présent: E. E. Moise Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante ... tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.
Jugement signé le 28 avril 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce ... jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-onze.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—


**C. LAZARD & Cie**

LES ANCIENS ET POPULAIRES

**Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.**

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 s 90—1 an—dim mar ven

**NATTES! TOILES CIRÉES, STORES.**

A VENDRE TRÈS BON MARCHÉ EN CE MOMENT CHEZ

**LEOPOLD LEVY, 133 Rue du Canal.**

13oct1890—1an—DMaJ

**COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.**

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis. Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '90—1an

**DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR**

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

**FRANTZ & OPITZ,**

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

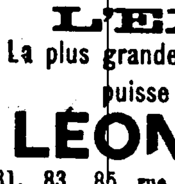

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 90—1an

**L'EXPOSITION**

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

**LÉON GODCHAUX,**

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
28 nov 90—1 an—dim mer ler

ETABLIE EN 1782.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.**

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

**Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.**

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. E. Rice, Sec.
1fan 91—1 an

**$250**

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

**LOUIS GRUNEWALD & CIE, Limitée.**

**PIANOS ET ORGUES**

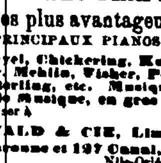

**LES PLUS BAS PRIX!**

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée, 18 Baronne et 127 Canal, Nlle-Orléans.
24 janv—1 an

Wm. Bogel, Prés.; Thos. Pickles, V.-Prés.; W. W. Birchfield Sec.
RUE DU CANAL, 111.

**BOGEL DRUG Co., Limited,**

Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Epsom et Bartlette.

Ordres de la campagne sollicités.

**BOGEL DRUG Co., Limited,**

RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.
31déc—

**SOARDS' 1891 NEW ORLEANS City Directory**

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

| | |
|---|---|
| City Directory (Directory de la ville) prix | $6 00 |
| Livre Bleu (3me édition) | 2 00 |
| Directory Commercial (forme pamphlet) | 1 00 |
| Mappe de la ville lithographiée en 3 couleurs | 50 |

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
30 fév—

**Hôtel de l'Europe à Biloxi.**

M. BOULO prévient ... [illegible]

**DENTISTES.**

**C. E. KELLS & M. VIET,**

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

**G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,**

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, venez informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

**DATE DE FONDATION, 1805**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.**

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président,
EDW. J. BOBET, Vice-Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assuré contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| M. Abascal, | H. Laroussini, |
| Edw. J. Bobet, | Jos. Bayle, |
| Jules Andrieu, | Gust. Pitot, |
| H. Gally, | J. P. N. Baquié, |
| E. J. Demarest, | Chas. E. Schmidt, |
| J. W. Hincks, | Jules Tuyès. |

24 fév '91—1 an

**Dr J. B. PEREZ,**

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 222 rue du Canal, Près le Dépôt du Fort Espagnol.
15 déc—1 an

Agence d'assurance non rompue de JAMES PREVOST, 136 rue Gravier, N. O., Lne. [illegible]

**D. MERCIER'S SONS**

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district

1er nov90—1 an—mer,jeu,dim


**AMUSEMENTS.**

**WEST END.**

Réengagement pour Trois Semaines du Célèbre

**Corps de Musique Mexicain,**

SOUS LA DIRECTION DU

**CAPT. E. PAYEN,**

Avec le Consentement du Gouvernement Mexicain.

5 juin—3sem

**JAPANESE PILE CURE**

Cure assurée d'hémorroïdes de tous genres—Externes, internes, sèches ou saignantes, cuisantes, chroniques, récentes ou héréditaires. Ce remède n'a jamais failli que l'on sache. $1.00 la boîte; 6 boîtes pour $5.00; envoyé par la malle tous frais payés sur le reçu du prix de la commande. Une garantie écrite donnée à toute personne achetant 6 boîtes à la fois, promettant le remboursement des $5 en cas de non guérison. Garantie fournie par Thomas F. Moore, Droguiste, seul agent, rue du Canal, 21, Nouvelle-Orléans, Lne. Echantillons distribués gratuitement. 22avril—1an


**New Orleans Brewing Association.**

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.
21 août—1 an—dim


**Magasin du Bon Marché**

**F. ADRIEN BRUNET**

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

**133 RUE ROYALE - 133**

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 90—1 an

**LEON QUEYROUZE & CO**

**"GROCERS" EN GROS.**

—IMPORTATEURS DE—

**VINS ET LIQUEURS.**

—ET MARCHANDS DE—

**Produits des campagnes et de l'Ouest**

33 RUE TCHOUPITOULAS.


**ETAT DE SITUATION — DE LA — Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.**

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $128,932 11 | |
| Primes de rivières | 2,660 55 | $131,592 66 |
| Primes acquises (réservées de 1889) | | 37,452 87 |
| Total des primes | | $169,045 53 |
| A ajouter—intérêt, loyers et sauvetage | | $25,478 45 |
| Revenu | | $194,523 98 |
| A déduire—Pertes de 1889, payées en 1890 | $ 6,512 85 | |
| Pertes de 1890, payées | 66,746 97 | |
| Pertes payées | $ 73,259 82 | |
| Pertes ajustées non admises | $6,890 42 | |
| Pertes non ajustées total admis | 2,000 00 | $8,890 42 |
| Pertes totales | $82,150 25 | |
| Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, vente, Carps de Sauvetage Babcock | 59,611 40 | |
| | $141,761 65 | |
| Réclamations repoussées, pendantes en cour | 5,365 26 | $147,126 91 |
| Bénéfice | | 47,397 07 |
| A déduire—Réassurances réservées pour 1890 | | 42,661 28 |
| Bénéfice net | | $ 4,735 79 |

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $52,192 60 |
| Primes en cours de collection | 20,097 30 |
| Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission | 176 61 |
| 1 bon du Washington Artillery | 400 00 |
| 55 bons consolidés de la ville (Creasman extended) | 57,475 00 |
| 12 bons de la ville (Waterman extended) | 13,590 00 |
| 4 bons-certificats consolidés de la ville | 4,040 00 |
| 8 bons-certificats ordinaires de la ville | 8,080 00 |
| 16 bons de chemins de fer de la ville (extended) | 16,640 00 |
| 1 bon St. Bernard Steam Fire Company | 100 00 |
| 19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane | 17,337 50 |
| 685 bons à prime de $20 chacun | 21,303 50 |
| 200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie | 20,000 00 |
| 1 action du New Orleans Cotton Exchange | 165 00 |
| 100 actions de la New Orleans Gaslight Company | 10,300 00 |
| Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville | 28,833 74 |
| Prêts sur demande, garantis par titres va'ables | 50,440 00 |
| Billet à recevoir en règlement de primes | 1,620 42 |
| Propriété foncière No 3 rue Carondelet | 40,000 00 |
| Propriété foncière rue du Canal | 3,500 00 |
| Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride | 1 00 |
| Meubles de bureau, installations et coffre-forts | 1,000 00 |
| Warrants d'Etat | 58 10 |
| Loyers entre les mains d'agents | 405 00 |
| Dépôt à la N. O. Gas Light Company | 5 00 |
| | $547,790 7 |

PASSIF

| | |
|---|---|
| Fonds capital | $265,000 00 |
| Primes non acquises (plan de New York) | 53,326 59 |
| Dividendes non réclamés | 258 75 |
| Dû pour réassurances | 595 45 |
| Pertes ajustées et dues | 6,890 42 |
| Pertes non ajustées, total admis | 2,000 00 |
| Réclamations repoussées et en cour | 5,365 26 — $333,436 48 |
| Surplus | $ 14,354 39 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier, il a été

Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p ct.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| M. Abascal, | H. Laroussini, |
| Edw. J. Bobet, | Jos. Bayle, |
| Jules Andrieu, | Gust. Pitot, |
| H. Gally, | J. P. N. Baquié, |
| E. J. Demarest, | Chas. E. Schmidt, |
| J. W. Hincks, | Jules Tuyès. |

12 fév—

**Découvertes médicales.**

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses; j'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise... Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé... [illegible]

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on est certain à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 cents la bouteille ... [illegible]

Dr C. TESTUT

**A vendre au comptant.**

La Recette et le droit d'exploitation de mon Punaisicide Liquide, (Bed Bug Killer), pour une somme relativement faible. Mon âge, ma santé précaire et mon manque de temps m'ayant rendu incapable de tirer parti de ma découverte, je désire en céder la propriété à un homme d'énergie et de quelques moyens pécuniaires; cette cession garantie par un acte notarié en bonne et due forme.

Bien conduite, cette affaire est une source certaine de bénéfices sérieux en tous pays.

Dr C. TESTUT,
16 mai— Rue Orléans, 49.

## Proclamation de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT A LA RECOMMANDATION du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'il est dit dans une résolution adoptée par ce corps dans une réunion tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 8me jour d'avril 1891, et en vertu de l'autorité qui m'est investie par la Section 3049 des Statuts Révisés de cet Etat, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, émets ma proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir de VENDREDI, LE PREMIER JOUR DE MAI 1891, dans les termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, du choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de TROIS (3) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énoncés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

Donner sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 14me jour d'avril A. D. 1891.

(SCEAU) FRANCIS T. NICHOLLS.

Pour le Gouverneur:
J. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

**Suggestions particulières — AUX — Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.**

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous coffres, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à leurs équipages de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces quand que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer ... [illegible]

8. Tout navire observant les suggestions ... [illegible]